

COMMUNE  
DE  
VELESMES-ECHEVANNE  
70100

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du 5 février 2025**

Par la suite d'une convocation en date du 28 janvier 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Velesmes-Echevanne se sont réunis en date du 5 février 2025, en Mairie à 20h, en séance publique sous la présidence de M. Thierry JACQUIN, 1<sup>er</sup> adjoint, désigné en l'absence de M. Jean-Paul GEOFFROY, Maire.

**Membres présents :** Stéphane GAULIARD, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Stéphane PARIS, Frédéric MOREL, Philippe RACINE et Christelle ROBBE forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Membre absent excusé ayant donné mandat de vote :**

- Jean-Paul GEOFFROY donne pouvoir à Thierry JACQUIN
- Céline BERTHIER donne pouvoir à Christelle ROBBE

**Membre absent excusé :** /

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a constaté que le quorum est atteint et il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : le conseil municipal a désigné Mme Manon JAYET, pour remplir les fonctions de secrétaire.

\*\*\*\*\*

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Retrait d'une délibération

• **Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**1 – Subvention au profit de l'association La Source Vive**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée que l'association « La source vive » a organisé le repas annuel des aînés et propose de participer aux frais d'organisation en attribuant une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 700.00 € à l'association « La source vive » pour l'organisation du repas des aînés 2024.

**Vote à l'unanimité**

En outre, le 1<sup>er</sup> adjoint présente au Conseil Municipal le bilan « réactualisé » de l'association La source vive pour l'organisation du week-end d'accueil des allemands d'Olfen en mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une seconde subvention exceptionnelle de 1.174.83 € à l'association La source vive afin d'équilibrer le budget de l'évènement.

**Vote à l'unanimité**

## **2 – Retrait délibération Elargissement au grade de rédacteur de la délibération du 2 septembre 2020 RIFSEEP prise le 16 octobre 2024**

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au retrait de la délibération instaurant le RIFSEEP et en déterminant les critères d'attribution.

En effet, par courrier recommandé avec accusé réception en date du 22 octobre 2024, la Préfecture a demandé son retrait au motif que celle-ci est entachée d'illégalité.

Il y aura lieu de soumettre un nouveau projet de délibération ultérieurement.

**Vote à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

- Point sur les différentes demandes transmises par FC les 2 Vels : travaux du toit du stade des Vignes à prévoir le mercredi 12 février et voir pour une éventuelle prise en charge de filet pare ballon lors du vote du budget
- Problème de poubelles récurrent au Rond-point rue de l'hermitage et Rue de saint Broing au dépôt de verre. Il est proposé de retirer la poubelle dans un premier temps rue de l'hermitage, sera étudié la faisabilité d'installer des caméras
- Fonctionnement de la salle des fêtes : réflexion sur une réorganisation des locations et du suivi pour anticiper le fonctionnement après travaux
- Prévoir la mise à disposition de l'ancien local informatique au profit des associations pour leur permettre de se réunir en l'absence de petite salle : appel aux dons pour récupérer du matériel pour aménager la salle (tables, chaises, armoires etc...)
- Chemin forestier : explications du garde forestier pour la création d'un éventuel chemin d'environ 1.4km pour répondre à la problématique d'exploitation et permettre l'accès aux véhicules lourds et légers aux parcelles longeant la forêt communale d'Ancier. Coût total évalué à environ 135 000 € ; subventionnable à hauteur de 65% par un financement européen

Fin de séance à 22h30

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Thierry JACQUIN**

